

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 décembre 2019

Date d'affichage :

26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **19 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 24

OBJET : Bail à complant : installation d'un nouveau viticulteur sur les parcelles communales YD n°31 et 32

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 décembre 2019 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 décembre 2019.

Etabli en 1988, le bail à complant vise à la fois le soutien à la filière vinicole locale (à l'époque en déshérence) et à bénéficier en retour d'une production locale pour les réceptions de la Commune. Les vignes propriétés de la Commune de Riom se situent au lieu-dit Chalucet, sur les parcelles YD n°31 et 32. Le complanteur actuel est Monsieur Benoit MONTEL. Il est à la fois exploitant, vinificateur et se charge aussi de la commercialisation.

Monsieur Julien DEAT souhaite reprendre l'exploitation vinicole familiale et s'installer en son nom propre au 1^{er} janvier 2020. Il a sollicité la Commune de Riom afin d'intégrer les surfaces de vignes nécessaires à son installation.

Monsieur MONTEL accepte de laisser une part des vignes en exploitation à Monsieur DEAT, à charge pour Monsieur DEAT de conclure avec Monsieur MONTEL un accord de vinification de la production pour assurer en retour la livraison des bouteilles à la Commune.

Il est donc proposé d'attribuer une surface de 22 640 m² à Monsieur DEAT sur la parcelle YD n°32 et de conserver une surface de 7 950 m² pour Monsieur MONTEL sur les parcelles YD n°31 et 32, comme indiqué sur le plan ci-joint.

Ces modifications feront l'objet de nouveaux baux à complant entre la Commune de Riom et Monsieur DEAT, ainsi qu'avec Monsieur MONTEL, tels que proposés en annexes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la signature de nouveaux baux à complant avec Monsieur DEAT (pour une surface de 22 640 m²), et avec Monsieur MONTEL (pour une surface de 7 950 m²).**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL